

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE D'INSTALLATION DU 2 JUIN 2025

<u>Présent-e-s</u>	:	Mme Anne	ANTILLE	C&E	Conseillère
		M. Florian	BARTHASSAT	C&E	Conseiller
		Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Conseillère
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		M. Théo	CANCELA	C&E	Conseiller
		M. Silvano	CONSOLI	LR+	Conseiller
		Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M. Corentin	GILLABERT	BA	Conseiller
		Mme Estelle	GUEX-CROSIER	C&E	Conseillère
		Mme Miriam	HARBARTH	BA	Conseillère
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Conseillère
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Sylviane	SCHRAG	C&E	Conseillère
		Mme Lydia	STRACCIA	C&E	Conseillère
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Maire
		Mme Béatrice	GUEX-CROSIER	C&E	CA
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	CA
		M. Dominique	GUENERET		Secrétaire général

Excusée : Mme Corinne BRECHBÜHL MOLNARFI BA Conseillère

Procès-verbaliste : M. Philippe BERGER

BA : L'Alternative
 C&E : Centre et Entente
 LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme S. SCHRAG ouvre la séance à 19h en tant que Doyenne du Conseil municipal.

Elle donne ensuite lecture du discours suivant :

"Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire général de la Mairie de Bardonnex,
Chères et chers Collègues,
Mesdames et Messieurs du public,

C'est avec une grande fierté et un profond respect pour nos institutions démocratiques que je prends la parole aujourd'hui en tant que Doyenne de ce Conseil municipal, à l'aube d'une nouvelle législature.

Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes plus sincères félicitations aux élues et élus.

Bienvenue à vous dans cet engagement où débats, décisions et parfois grandes réflexions sur le sens de la vie nous attendent.

Aux conseillères et conseillers qui renouvellent leur engagement, un grand merci pour votre fidélité et votre détermination à servir notre Commune.

Votre présence ici est le reflet de la confiance que les électeurs vous ont accordée, cette confiance est précieuse, et elle s'accompagne d'une responsabilité immense : celle de représenter, d'écouter et d'agir dans l'intérêt de toutes et tous.

Je retiens notamment de la dernière législature, la réalisation de grands projets :

- Le terrain de foot synthétique, projet porté depuis deux législatures
- L'installation des centres de tri à Bardonnex et à Croix-de-Rozon
- Le redimensionnement de l'éclairage public, permettant des économies et une meilleure intégration environnementale
- Une amélioration de la circulation à Landecy avec l'interdiction de tourner à gauche en entrant sur la Commune
- Les études et travaux en cours pour améliorer la circulation sur la commune.

Je retiens l'implication de notre Maire, ma chère Béatrice, pour ce beau projet que représente la transformation de la maison Torres, à Croix-de-Rozon, dédiée à la Culture avec un agréable parc public.

Je retiens les projets de construction et notamment à Rozon nord, les immeubles coopératifs et logements adaptés pour nos aînés.

Je retiens surtout le projet de cette école, qui voit enfin le jour au bout de 30 ans de démarches, parfois de déceptions et enfin de joie.

La joie pour la Doyenne que je suis à l'instant, d'avoir œuvré et d'œuvrer pour que les enfants de notre commune grandissent dans une belle école, un outil de travail magnifique que nous allons pouvoir inaugurer ensemble.

Chères et chers collègues,

Les cinq années à venir seront riches elles aussi.

Nous serons les acteurs d'un changement historique, avec l'évolution de notre constitution fixant la mise en place d'un Exécutif composé de trois personnes au lieu d'un maire et deux adjoints. Une nouvelle dynamique qui exigera encore plus de concertation et de collaboration.

Soyons clairs, ces cinq années ne seront pas de tout repos !

Il nous faudra du sérieux, du dévouement, de la transparence, du dialogue.

Nous avons le devoir de faire preuve d'exemplarité et de mettre nos différences d'opinion au service de la Commune. Car ces différences, lorsqu'elles sont respectueuses et constructives, sont une richesse, une force.

Elles nous obligent à nous dépasser, à repenser nos certitudes, à trouver ensemble les meilleures solutions pour Bardonnex.

Alors oui, nous allons débattre. Parfois longtemps. Peut-être même passionnément. Mais nous le ferons avec un objectif commun : améliorer la vie quotidienne de nos habitants.

Travaillons ensemble, avançons ensemble.

Ainsi, je nous souhaite à toutes et tous un mandat placé sous le signe de l'engagement, du respect et du travail collectif.

Que cette législature soit une opportunité de bâtir un avenir meilleur, une commune encore plus vivante, encore plus accueillante et encore plus solidaire.

Bonne législature à chacune et chacun d'entre vous, et que notre action soit à la hauteur de la confiance qui nous a été donnée.

Vive Bardonnex, vive Genève, vive la Suisse."

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 9 avril 2025 relatif à la validation partielle des résultats de l'élection des conseils municipaux du 23 mars 2025, publié dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 28 mars 2025, et l'arrêté du Conseil d'État du 26 mars 2025 qui fixe les dispositions de la séance d'installation de ce jour

Elle donne ensuite lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 26 mars 2025 :

"Le Conseil d'État,

vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;

vu les articles 76, 149 ss, 171 ss et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;

vu les articles 1 et 4 ss de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'article 130B, alinéa 1, lettre b, de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 ;

vu l'article 62, alinéa 1, lettre c et 66, alinéa 1 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 ;

vu l'arrêté du Conseil d'État du 24 janvier 2024, publié dans la Feuille d'avis officielle du 26 janvier 2024, fixant au 23 mars 2025 la date de l'élection des conseils municipaux ;

vu le procès-verbal de la récapitulation générale, du 23 mars 2025;

vu la nécessité d'assurer la continuité institutionnelle des communes genevoises et donc de permettre la constitution des conseils municipaux,

Arrête :

1. Les résultats joints au procès-verbal de la récapitulation générale du 23 mars 2025, annexés au présent arrêté, listent les personnes élues à la fonction de conseillère municipale ou de conseiller municipal dans leur commune respective.

2. Le calcul de la répartition des sièges s'est effectué comme suit:

a) Chaque liste (ou groupe de listes) a reçu autant de sièges que le nombre électoral était contenu de fois dans le total des suffrages qu'elle avait recueillis (pour un groupe, ce total est la somme des suffrages des listes apparentées).

b) Ce nombre électoral est le nombre entier immédiatement supérieur au total des suffrages, divisé par le nombre des sièges à pourvoir, augmenté d'une unité.

c) Lorsque cette première répartition n'a pas permis d'attribuer tous les sièges à pourvoir, le nombre de suffrages de chaque liste (ou groupe de listes) a été divisé par le nombre de sièges qu'elle avait déjà obtenu, augmenté d'une unité. Un siège supplémentaire a été attribué à la liste qui obtient le quotient le plus élevé. Cette opération a été répétée tant qu'il est resté des sièges disponibles.

d) Une fois la répartition des sièges par groupe connue, au sein d'un groupe de liste, la répartition des sièges entre les listes a suivi la même procédure.

3. Le présent arrêté est publié dans la FAO.

4. Conformément à l'article 76, alinéa 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05), les communes doivent procéder à l'affichage des résultats les concernant.

5. Conformément aux articles 130B, alinéa 1, lettre b de la loi sur l'organisation judiciaire, du 26 septembre 2010 (LOJ ; E 2 05), 17, alinéa 4, 62 alinéa 1, lettre c, 64 et 65 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (LPA ; E 5 10), le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice (rue Saint-Léger 10, case postale 1956, 1211 Genève 1) dans les 6 jours qui suivent sa publication dans la FAO. L'acte de recours doit être signé et parvenir à l'autorité ou être remis à son adresse à un bureau de poste suisse ou à une représentation diplomatique ou consulaire suisse au plus tard le dernier jour du délai avant minuit. Il doit indiquer, sous peine d'irrecevabilité, l'arrêté attaqué, les conclusions de la recourante ou du recourant ainsi que les motifs et moyens de preuve. Les pièces dont dispose la recourante ou le recourant doivent être jointes à l'envoi.

6. Le présent arrêté est exécutoire nonobstant recours."

2. Prestation de serment des conseillères municipales et des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne d'âge

Elle donne ensuite lecture de la formule suivante, pour que les élus et élues puissent prêter serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

À tour de rôle et à l'appel de leur nom, les conseillers municipaux lèvent la main droite et prêtent serment.

Mme A. ANTILLE le jure.

M. F. BARTHASSAT le promet.

Mme M. BOUCRIS le promet.

M. M. BOYMOND le promet.

M. V. BUHAGIAR le promet.

M. T. CANCELA le jure.

M. S. CONSOLI le promet.

Mme V. CRETENAND le jure.

M. C. GILLABERT le promet.

Mme E. GUEX-CROSIER le promet.

Mme M. HARBARTH le promet.

Mme P. MESSERLI ALOUAN le jure.

Mme S. REUSSE le promet.

M. U. SCHNEUWLY le promet.

Mme L. STRACCIA le promet.

3. Election du Bureau du Conseil municipal

Mme S. SCHRAG propose de passer à l'élection du Bureau.

Mme A. ANTILLE propose M. V. BUHAGIAR pour la présidence du Conseil municipal.

Comme aucune autre candidature n'est proposée, M. V. BUHAGIAR est élu à la présidence par acclamation.

Mme S. REUSSE propose la candidature de Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI à la vice-présidence du Conseil municipal.

Comme aucune autre candidature n'est proposée Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI est élue à la vice-présidence par acclamation.

M. U. SCHNEUWLY propose la candidature de Mme P. MESSERLI ALOUAN au secrétariat du Conseil municipal.

Comme aucune autre candidature n'est proposée Mme P. MESSERLI ALOUAN est élue à la vice-présidence par acclamation.

M. V. BUHAGIAR (ci-après : M. le Président), fait prêter serment à Mme S. SCHRAG en donnant lecture de la formule suivante :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme S. SCHRAG le promet.

4. Nomination des diverses commissions et groupements intercommunaux

M. le Président propose de passer maintenant au point traitant de l'élection des présidences de commissions.

Mme S. REUSSE indique qu'elle souhaite tout d'abord donner lecture d'un texte.

M. le Président y consent et repasse la parole à Mme REUSSE.

Mme S. REUSSE dit tout d'abord se réjouir des propos de Mme S. SCHRAG parlant de dialogue, de collaboration et de construction commune, puis passe à la lecture de la lettre :

« Notre nouveau Conseiller administratif, M. L. LAVARINI, a rappelé une fois encore dans le dernier journal du Centre à quel point la collaboration entre les différents partis et mouvements est cruciale. « *C'est ensemble que nous construisons l'avenir de notre commune* », écrit-il. Or, rien dans les premiers pas de cette nouvelle législature ne semble refléter pour l'instant une telle volonté.

L'Alternative, deuxième force politique de la commune, devrait pouvoir choisir au moins l'une des deux présidences de commissions auxquelles elle a droit.

Pour rappel, il y a cinq ans, la présidence des deux commissions que nous souhaitons, Environnement et développement durable ainsi que Sociale, nous a été refusée, sous prétexte d'un manque d'expérience et de compétences spécifiques. Il nous avait alors été attribué la commission Bâtiments et École.

Durant ces cinq années, le travail a pourtant été accompli de manière rigoureuse, et la collaboration entre la présidente et l'adjoint s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Aujourd'hui il est peut-être question, sans aucun motif objectif et sans aucun dialogue, de nous retirer la présidence de cette commission, alors même que nous la demandons pour des raisons évidentes de continuité mais aussi de reconnaissance du travail accompli.

En outre, les deux seules commissions dont la présidence nous serait confiée sont celles dans lesquelles siège le Conseiller administratif PLR, que vous avez fait élire, et avec lequel vos élu-es semblent désormais manifestement refuser toute collaboration.

Notre démocratie repose pourtant sur un équilibre des forces et sur la recherche du consensus, deux principes qui semblent absents de votre fonctionnement, et qui nous laissent craindre des décisions totalement unilatérales dès le début de cette législature.

Comme cela a été évoqué lors du Conseil municipal de fin de législature, de telles pratiques n'encourageront certainement pas de nouveaux ou nouvelles élu·es à nous rejoindre.

Les premiers jalons posés au début d'une législature constituent les fondations du fonctionnement des

cinq années à venir. Nous espérons donc sincèrement que les bases qui seront posées ici laisseront la place à une réelle collaboration, au-delà des mots, basée sur le consensus, sur la capacité d'écoute, de travail en commun et d'intelligence.

Si toutefois votre intention est, au nom de la majorité, de tout décider sans discussion ni débat constructif et collégial, quel serait alors l'intérêt pour nous de continuer à nous engager et à siéger, réduits au rôle de simples spectateurs au sein de ce Conseil ?

Nous demandons que cette lettre soit jointe intégralement au procès-verbal. J'en remets une copie ce soir au procès-verbaliste. »

M. le Président redemande si des candidatures sont proposées pour la présidence de la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement. Constatant qu'aucune candidature n'est proposée, il déclare qu'il y reviendra ensuite.

Il demande ensuite si des candidatures sont proposées pour la présidence de la commission des bâtiments, école et sport.

Mme M. BOUCRIS propose la candidature de Mme S. REUSSE à la présidence de la commission.

Mme A. ANTILLE propose la candidature de M. M. BOYMOND à la présidence de la commission.

M. le Président propose de passer au vote pour départager ces deux candidatures.

M. M. BOYMOND est élu à la présidence de la commission des bâtiments, école et sport par 11 voix, contre 4 à Mme S. REUSSE, et 0 abstentions.

M. le Président demande si des candidatures sont proposées pour la commission culture et loisirs. Constatant qu'aucune candidature n'est proposée, il déclare qu'il y reviendra ensuite.

Il demande ensuite si des candidatures sont proposées pour la présidence de la commission de l'économie et des finances.

Mme P. MESSERLI ALOUAN indique que son groupe propose la candidature de M. U. SCHNEUWLY à la présidence de la commission.

Comme aucune autre candidature n'est proposée M. U. SCHNEUWLY est élu à la présidence de la commission de l'économie et des finances par acclamation.

M. le Président demande si des candidatures sont proposées pour la présidence de la commission sociale, enfance et jeunesse.

Mme V. CRETENAND déclare que son groupe propose la candidature de Mme S. SCHRAG.

Comme aucune autre candidature n'est proposée Mme S. SCHRAG est élue à la présidence de la commission sociale, enfance et jeunesse par acclamation.

M. le Président demande si des candidatures sont proposées pour la présidence de la commission routes, mobilité et sécurité.

Mme V. CRETENAND propose la candidature de M. F. BARTHASSAT à la tête de la commission.

Comme aucune autre candidature n'est proposée M. F. BARTHASSAT est élu à la présidence de la commission routes, mobilité et sécurité par acclamation.

M. le Président propose une brève suspension de séance pour tenter de trouver des candidatures aux deux commissions restantes.

La séance reprend.

M. le Président demande si des candidatures sont proposées pour la présidence de la commission aménagement, urbanisme et environnement.

M. F. BARTHASSAT propose la candidature de Mme V. CRETENAND à la présidence de la commission.
M. U. SCHNEUWLY propose la candidature de M. S. CONSOLI.

M. le Président propose de passer au vote pour départager ces deux candidatures.

Mme V. CRETENAND est élue à la présidence de la commission aménagement, urbanisme et environnement par 9 voix, contre 0 à M. S. CONSOLI, et 6 abstentions.

M. le Président demande si des candidatures sont proposées pour la présidence de la commission culture et loisirs.

Mme P. MESSERLI ALOUAN propose la candidature de M. U. SCHNEUWLY.

Comme aucune autre candidature n'est proposée M. U. SCHNEUWLY est élu à la présidence de la commission culture et loisirs par acclamation.

M. le Président annonce passer maintenant à l'élection des deux membres qui représenteront le CM auprès de l'EMS de Drize.

Mme S. REUSSE propose la candidature M. C. FREY.

M. U. SCHNEUWLY propose la candidature de Mme P. MESSERLI ALOUAN.

Mme B. GUEx-CROSIER indique que l'Exécutif qui a droit à deux places en proposera une pour un membre du groupe du CM qui n'y est pas représenté, autrement dit un membre du Centre.

Comme aucune autre candidature n'est proposée, Mme P. MESSERLI ALOUAN et M. C. FREY sont élus pour représenter le CM à l'EMS de Drize par acclamation.

5. Calendrier

Mme B. GUEx-CROSIER indique que chaque groupe est prié de transmettre à l'administration la liste de ses membres siégeant dans les différentes commissions, pour que cela puisse être versé sur CMnet.

Date	Heure	Commission	Lieu
26 août	18h30	Aménagement, urbanisme et environnement	Salle des commissions
9 septembre	18h30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
17 septembre	18h30	Sociale, enfance et jeunesse	Salles des commissions
19 août	18h30	Finances et économies	Salle des commissions
2 septembre	18h30	Routes, mobilité et sécurité	Salle des commissions
15 septembre	19h30	Culture et loisirs	Salle des commissions

M. le Président indique que l'ordre du jour est épuisé. Il dit pour conclure espérer que le tutoiement sera encore de rigueur, étant donné qu'il s'agit d'une petite commune, et que cela permet d'être proches les uns des autres. Il déclare que la prochaine séance est fixée au 17 juin à 20h30, et que celle de la rentrée aura lieu le 2 septembre à 20h30.

Mme B. GUEx-CROSIER indique que des photos individuelles destinées au prochain numéro du journal communal sont prévues tout à l'heure, en marge de l'apéritif.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 19h40.